

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

SPECIAL : ELECTIONS SENATORIALES

PRESENTS :

Fabian RUINET, Sylvie CASTELLA, Cyril GAUCHER, Nicolas MARIN, Catherine RENOSI, Sébastien PERNEY, Laurent ARNAUD, Jean-Louis NAGEOTTE, Christine ENCINAS, Joëlle ROCHE, Noëlle CAMBILLARD, Edith BALESTRO, Thierry SANDRE, Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES, Carlos DA COSTA, Elodie BOYER, Adrien GUENÉ, François CHARVE, Julie MOUKANDA, Thérèse FOUHEYRAND, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI, Karim HANI, Magali RIOU

REPRESENTES :

Aurélie ROUX-JARLAUD donne pouvoir à Fabian RUINET, Yves BONNIAU donne pouvoir à Nicolas MARIN, Karen DALLOZ donne pouvoir à Sylvie CASTELLA, Rachel NICOLAS donne pouvoir à Carlos DA COSTA, Stéphanie GRAYOT-DIRX donne pouvoir à Edith BALESTRO, Gilles TRAHARD donne pouvoir à Sébastien PERNEY, Aaziz BEN MOHAMED donne pouvoir à Adrien GUENÉ, Guillaume GAFFIER donne pouvoir à Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES, Thibault DUFOURT donne pouvoir à Christine RENAUDIN-JACQUES

Formant la majorité des membres en exercice

Cyril GAUCHER, a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30 et procède à l'appel.

1. Elections sénatoriales - Election des suppléants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs prévoit dans son article 1 que « les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants ».

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral n°657 du 30 juin 2020 dispose, dans son article 10, que tous les conseillers municipaux de la Ville de Talant sont délégués titulaires de droit et que l'assemblée délibérante doit procéder à l'élection de neuf suppléants.

L'élection des suppléants a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation de neuf suppléants pour les élections sénatoriales.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Les suppléants de la liste Ensemble, Unis pour Talant ont obtenu 27 voix : DE LAZZER Stéphanie, GARREAU Michel, LOINTIER Emmanuelle, BERNHARD Jean-Pierre, SOYER Michèle, METIVIER André, BOISSET Francine, NICOLAS Alain.
- La suppléante de la liste Vivre Talant a obtenu 6 voix : OLIVIER Juliette.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.